

2CED

Société par actions simplifiée au capital de 286.620 euros
Siège social : 8, Allée Baco, 44000 Nantes
792 209 967 RCS Nantes
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 25 JUIN 2026

L'an deux-mille vingt-six
Le vingt-cinq juin 2026,

2CED Développement, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes,

2CED Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 980 413 009 RCS Nantes,

(les « **Associés** »)

détenant les actions composant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les décisions suivantes :

1. Constat de la démission de 2CED Holding de son mandat de Président de la Société et désignation de 2CED Développement en qualité de nouveau Président de la Société ;
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Constat de la démission de 2CED Holding de son mandat de Président de la Société et désignation de 2CED Développement en qualité de nouveau Président de la Société

Les Associés,

connaissance prise de la lettre de démission de 2CED Holding (980 413 009 RCS Brest) de ses fonctions de Président de la Société,

constatent la démission de 2CED Holding de ses fonctions de Président de la Société qui est effective à compter de ce jour,

décident, en conséquence, de nommer à compter des présentes et pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

- **2CED Développement**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, Allée Baco – 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes.

2CED Développement a déclaré accepter par anticipation le mandat de Président de la Société qui lui serait confié et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat et n'être frappée d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction empêchant l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par les Associés.

SECONDE DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par les Associés.

 Charles Cabillic

2CED Développement¹

Par : W3

Par Monsieur Charles Cabillic

 Charles Cabillic

2CED Holding

Par : 2CED Développement

Par : W3

Par Monsieur Charles Cabillic

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »